

veau-Brunswick. S'il y eût jamais au Nouveau-Brunswick une dépense qui ne saurait se justifier, c'est bien celle que comporte l'entreprise de Shippigan et je constate que l'on affecte encore une somme de \$25,300 à la continuation de ces travaux. Auparavant, une somme de \$80,000 fut affectée au cap Caissie, dans le comté de Kent, pour l'exécution de travaux qui ont coûté dans les environs de \$100,000.00 à venir jusqu'aujourd'hui. Ces travaux n'avaient aucune raison d'être, tandis que, sous le régime que l'honorable député a appuyé, d'autres parties des Provinces maritimes ont été abominablement négligées. Nul crédit n'est affecté aux travaux de réparations des quais ni à Pointe-du-Chêne ni à Barachois, l'un des principaux districts peuplés d'Acadiens de descendance française. Les documents publics établissent que l'honorable député critique et désire savoir quelles sont les sommes qui ont été dépensées dans le district de Barachois. Or, il y a longtemps que les gens de la région désirent un quai pour la manutention des produits de leurs pêcheries de homards. . .

L'hon. M. VENIOT: Règlement, monsieur le président. . .

M. PRICE: . . . il s'agit d'une partie du comté où l'ancien régime n'a jamais consenti à faire exécuter des travaux. Or, je tiens à le faire savoir à l'honorable député de Gloucester, le présent régime a déboursé certaines sommes afin de doter les pêcheurs de ces régions d'améliorations qu'ils avaient parfaitement raison de réclamer.

Le Gouvernement actuel a traité la population de ces districts comme elle ne l'a jamais été sous l'ancien régime. Et plus tard, si mon honorable ami a l'occasion de visiter ces villes du comté de Westmorland, et qu'il s'avise de répéter aux bonnes gens des rives du détroit de Northumberland ses déclarations de jadis quant à ce que l'ancien régime a fait pour eux tout en critiquant le Gouvernement actuel, je lui prédis qu'il aura la réception qu'il mérite. L'honorable député de Gloucester ne pourra plus aller dans cette région pour critiquer le présent régime qui a tant fait pour les pêcheurs de Westmorland si affreusement négligés par le régime libéral.

Et permettez-moi d'ajouter, monsieur le président, que nombre des dépenses effectuées par l'ancien gouvernement libéral ne sauraient être justifiées. Je puis mentionner en passant ce crédit de \$25,300, qui est requis pour parachever à Shippigan des travaux qui furent commencés sous l'ancien régime.

Les faits sont là. Dans la province du Nouveau-Brunswick, nombre de dépenses furent effectuées tout simplement pour des fins politi-

[M. Price.]

ques; d'autre part; des circonscriptions, la mienne par exemple, furent négligées tout simplement parce qu'elles étaient représentées par des adversaires du gouvernement libéral. Je ne puis m'expliquer que l'honorable député de Gloucester ait l'audace de se lever dans cette Chambre et tente de justifier la dépense d'une somme de \$25,300 à Shippigan. Et l'on peut dire la même chose du comté de Kent où l'on a déboursé une somme d'au-delà de \$80,000 afin de construire un quai et un brise-lames au bénéfice d'environ sept ou huit pêcheurs. Voilà le vol le plus manifeste qui ait jamais été perpétré au Nouveau-Brunswick.

L'hon. M. VENIOT: Je suis quelque peu surpris de voir l'honorable député de Westmorland s'échauffer autant que cela en ce qui regarde un crédit qui a été adopté, il y a une heure passée. Il aurait dû être à son siège à ce moment-là.

Ni au cours de la présente session ni d'aucune autre ai-je critiqué le débours des deniers publics dans la province du Nouveau-Brunswick. J'ai demandé des renseignements ainsi que j'ai le droit de le faire, à mon titre de représentant du peuple. Ce soir, j'ai demandé au ministre des éclaircissements au sujet de la dépense à Shippigan, que mon honorable ami prétend ne pas être motivée. S'il en est ainsi, qu'il vide sa querelle avec le ministre des Travaux publics, car je n'ai jamais conseillé cette dépense.

M. PRICE: Votre administration en a pris l'initiative.

L'hon. M. VENIOT: L'honorable député a tort de dire que ce crédit est requis pour le parachèvement de travaux inaugurés par l'ancien gouvernement. Ce n'est pas le cas. Le quai de Shippigan a été construit il y a plusieurs années, et dernièrement, on a demandé de le prolonger.

M. PRICE: C'est l'ancien gouvernement qui en a reconnu la nécessité et a fait les premiers déboursés.

L'hon. M. VENIOT: Ce prolongement est réclamé afin d'assurer un meilleur service aux propriétaires de navires. L'année dernière, neuf vapeurs ont visité Shippigan et y ont pris des chargements de pâte de bois à destination de divers ports canadiens et des Etats-Unis. Ces navires ne pouvaient prendre qu'une partie de leur cargaison au quai, après quoi il leur fallait aller au large. Je n'ai pas conseillé la construction d'une allonge à ce quai, et je sais que le ministre me corroborera. J'ai cependant conseillé la dépense de \$2,500 pour faire à ce quai des améliorations qui permettent à ces vapeurs d'y prendre leur chargement. Je n'ai pas dit un seul mot de protestation contre